



à L'ÉCOUTE

CII SUR LE VIF

En Montérégie, le CECII du Centre hospitalier Anna-Laberge (CHAL) a décidé d'aider ses candidates à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI). Dans le but de les familiariser avec le volet pratique et d'accroître leurs chances de succès à l'examen professionnel de l'OIIQ, le CII a organisé une journée de préparation à leur intention en janvier et en août 2001. Ainsi, les infirmières ont conçu un circuit clinique, format réduit, calqué sur celui que doivent faire les candidates à l'examen de l'OIIQ. Le minicircuit était composé de dix stations cliniques, chacune portant sur un thème correspondant à une situation de santé présentée au cours des trois années de formation. Comme pour l'examen de l'OIIQ, il y avait des patients simulés et des infirmières observatrices à toutes les stations. Chaque CEPI avait la possibilité de parcourir le trajet au complet, et aussi d'obtenir de l'infirmière observatrice l'évaluation de ses points forts et de ses faiblesses. L'activité a nécessité la participation d'infirmières à la retraite et d'étudiants des niveaux secondaire et collégial de Châteauguay, surtout pour la journée en août. Renseignements : Josée Lafrenière ; tél. : (450) 699-2425, poste 4280.

PERSPECTIVES NATIONALES

Asa réunion des 21 et 22 février, le Bureau de l'OIIQ a formulé des commentaires sur le rapport d'étape du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines à l'Office des professions. Le Bureau accepte les recommandations sur le champ de pratique et les activités réservées aux infirmières, moyennant que certaines modifications soient apportées. Il souscrit aussi aux nouvelles modalités de collaboration avec les infirmières auxiliaires, mais est demeuré fermement opposé au partage de la thérapie intraveineuse. Les infirmières auxiliaires ne sont pas formées pour exercer cette activité clinique complexe qui présente un risque élevé de préjudice. Dans l'ensemble, l'OIIQ est satisfait des recommandations sur la pratique infirmière spécialisée dans la mesure où des activités de prescription sont intégrées dans la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, à des conditions qui seront établies avec le Collège des médecins. Il souhaite que des dispositions transitoires immédiates soient adoptées pour la pratique en régions isolées. Par contre, le Bureau a demandé que les propositions sur la pratique infirmière de première ligne soient reconsidérées, car elles sont plutôt « timides ». L'OIIQ croit qu'un projet de loi pourrait être déposé au printemps.

AU JOUR LE JOUR

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Ordre des pharmaciens du Québec viennent de publier *La contraception orale d'urgence. Manuel d'autoformation à l'intention des pharmaciennes et pharmaciens*. Depuis peu, les pharmaciens peuvent prescrire la « pilule du lendemain » aux adolescentes et aux femmes qui le demandent, grâce à une modification au *Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale*. Le document traite donc des aspects liés à ce nouveau rôle. Plusieurs sujets intéressants y sont abordés : la pharmacothérapie liée à la contraception orale d'urgence, les interactions médicamenteuses, les relations sexuelles non protégées et les maladies transmises sexuellement, l'intervention auprès des adolescentes victimes d'abus sexuels, le *counseling* et bien d'autres. Toute cette information est bien connue des infirmières qui distribuent déjà ce médicament dans les CLSC et les écoles. Cependant, pour celles qui souhaitent le consulter, le document est disponible à deux endroits sur le Web, www.msss.gouv.qc.ca, section « Documentation », et www.opq.org.

VUE SUR L'AGORA

En décembre, le président de l'Association d'orthopédie du Québec, le D^r Raymond Hould, a écrit au ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque, Rémy Trudel, afin de lui demander de prendre les dispositions nécessaires pour que chaque établissement puisse obtenir, en tout temps, les services d'infirmières spécialisées en assistance opératoire et en soins périopératoires. Le D^r Hould argue que l'assistance opératoire faite par un deuxième orthopédiste ne témoigne pas d'une gestion adéquate des ressources spécialisées. Il considère qu'utiliser des infirmières comme assistantes lors des opérations serait un moyen de respecter les normes de pratique courantes en orthopédie. Qu'en pensez-vous ?

POINT DE VUE

L'OIIQ a fait part à la Commission des affaires sociales de ses commentaires sur l'avant-projet de loi portant sur la carte santé. Il a fait valoir que, dans un contexte de rareté des ressources et compte tenu de l'état actuel de l'informatisation du réseau, il lui était difficile de soutenir d'emblée un projet dont la faisabilité est incertaine, vu les besoins criants dans d'autres domaines d'activités. De plus, l'OIIQ considère que l'efficacité de la carte santé à micro-processeur n'a pas été démontrée, entre autres, pour diminuer les cas d'utilisation frauduleuse des services assurés. De plus, l'utilité du résumé des renseignements de santé pour chaque titulaire de la carte santé est discutable, compte tenu qu'il va contenir seulement une partie de l'information nécessaire à la prise de décisions cliniques.

CII à L'ÉCOUTE, OIIQ

ISSN 1488-0156

Tél. : (514) 935-2505, poste 276

1 800 363-6048

Télé. : (514) 935-1572



L'OIIQ...

... VOUS INFORME

que la révision de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* constitue, sans aucun doute, un point tournant dans l'histoire des soins infirmiers au Québec. Toutes les infirmières doivent bien saisir les enjeux de ce dossier éminemment stratégique et comprendre la nature des modifications qui seront nécessairement apportées à leurs activités professionnelles. Afin de faire le point sur la révision de la Loi, la présidente de l'OIIQ, Gyslaine Desrosiers, entreprendra une tournée qui la mènera dans toutes les régions du Québec, du 12 mars au 8 mai. Pour connaître la date de son passage dans votre région, consultez le site Internet de l'OIIQ ou *Le Journal* de mars/avril.

... A SU

que le Curateur public du Québec vient de concevoir deux nouveaux outils de communication à l'intention des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux *Le point – Orientations* et *Le Point – Informations*. Comme leurs titres l'indiquent, ces bulletins traitent des grandes orientations du Curateur public et de sujets d'intérêt pour les professionnels de la santé. Par exemple, le numéro de janvier 2002 portait sur les accidents impliquant une personne sous régime de protection public, la requête pour autorisation de soins et l'accès aux rapports d'examen psychiatrique. À lire à l'adresse www.curateur.gouv.qc.ca.

... A REÇU

le document des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) intitulé *Créer des milieux de travail de haute qualité dans le secteur de la santé*. Il s'agit d'une synthèse de projets menés par divers organismes visant à donner aux gestionnaires des soins de santé les outils dont ils ont besoin pour affronter de plein fouet le défi des ressources humaines. Le document est disponible à l'adresse www.cprn.org.

... A CONSULTÉ

le *Rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes 2000-2001* produit par le Commissaire aux plaintes en matière de santé et de services sociaux. On y apprend que le nombre de dossiers de plaintes a augmenté de 15 % au cours de l'exercice 2000-2001. Sur les 260 dossiers actifs, 217 ont été traités, soit 30 % de plus que l'année précédente. Les centres hospitaliers arrivent en tête de liste avec 37 % des plaintes, suivis des centres jeunesse qui en récoltent 17 %. Les principaux motifs de plaintes sont : l'accessibilité et la continuité des services (21 %) ; les aspects cliniques et professionnels (22 %) ; les relations interpersonnelles (9 %) ; l'environnement et l'organisation matérielle (9 %) ; les aspects financiers (17 %) ; les droits particuliers (20 %). Renseignements : 1 877 658-2625.

... VOUS INFORME

que l'Association nord-américaine du diagnostic infirmier – section Montréal (ANADIM) est devenue l'Association québécoise des classifications de soins infirmiers (AQCSI) depuis novembre dernier. Cette nouvelle appellation témoigne de l'évolution des classifications infirmières. L'AQCSI entend notamment faire connaître ces classifications, participer au développement des nomenclatures de soins infirmiers et encourager la recherche sur les diagnostics, les interventions et les résultats de soins. Plus de renseignements à l'adresse www.aqcsi.org.

... VOUS INVITE

à participer en grand nombre au VIII^e Colloque des CII qui se tiendra, les 23 et 24 avril, à l'Hôtel Hilton de Québec. Le thème est *La population au centre des préoccupations des CII*. La première journée portera surtout sur la qualité des soins infirmiers, et la seconde, sur l'exercice infirmier.